l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

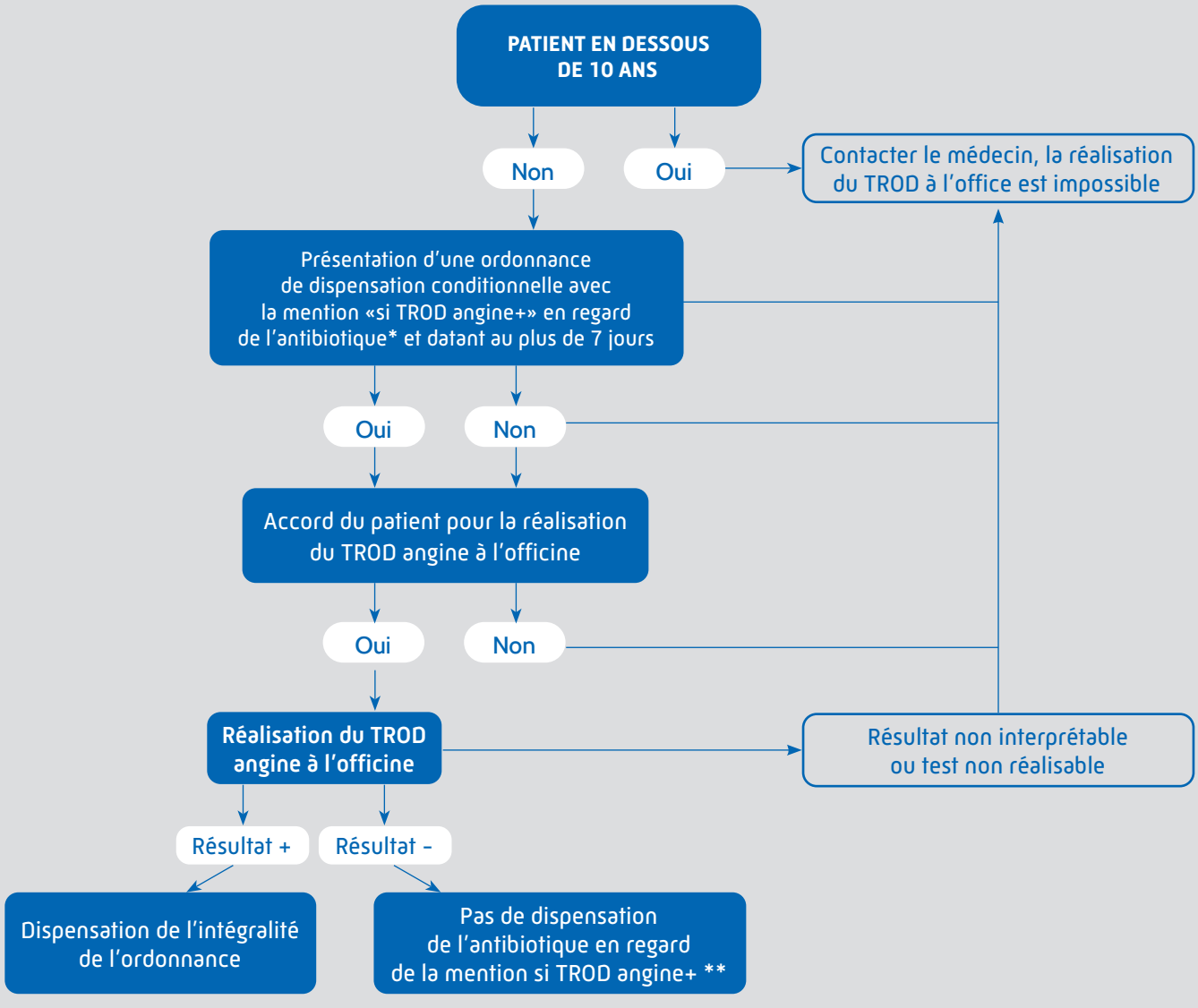
RÉALISATION DU TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE (TROD) ANGINE À L'OFFICINE

Logigrammes décisionnels



Avril 2022

Le patient est orienté vers une pharmacie par un médecin pour la réalisation du TROD angine à l'officine.

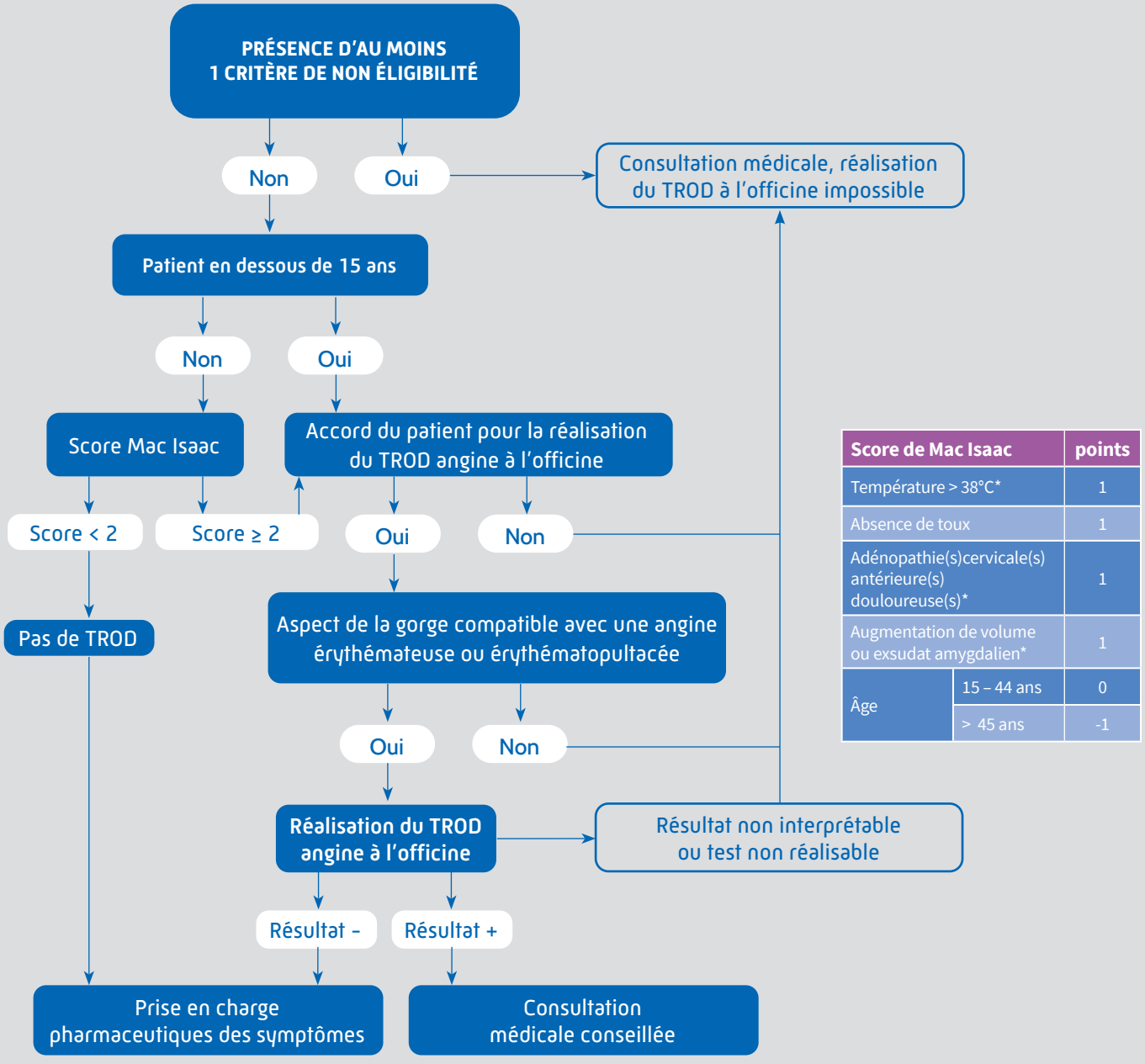


*amoxicilline, cefotiam, cefpodoxime, cefuroxime, azithromycine, clarithromycine ou josamycine
**délivrer le reste des médicaments sur l'ordonnance (si présence d'autres médicaments)

La personne se présente spontanément à l'officine avec des symptômes évocateurs d'angine sans consultation médicale préalable

Les critères d'inéligibilité :

- Enfant de moins de 10 ans ;
- Tableau évocateur de rhinopharyngite (rhume) ;
- Patient à risque d'immunodépression (patient vivant avec le VIH, patient sous traitement immunosuppresseur, dont corticothérapie au long cours et cancer sous chimiothérapie) ;
- Patiente enceinte fébrile (température> 38°C) ;
- Patient >70 ans avec température >38°C ;
- Épisode similaire de mal de gorge traité par antibiothérapie dans le mois précédent, sur la base du déclaratif patient ;
- Altération de l'état général avec asthénie importante, anorexie ;
- Fièvre élevée (température >39°C) ou fièvre (température > 38°C) d'une durée >3j ;
- Difficultés pour respirer ou parler ;
- Douleur limitant les mouvements de la tête et du cou ;
- Douleur strictement ou principalement unilatérale ;
- Limitation d'ouverture buccale ;
- Peau rouge ou tuméfiée au niveau du cou, du thorax ou du visage.



Score de Mac Isaac		points
Température > 38°C*		1
Absence de toux		1
Adénopathie(s)cervicale(s) antérieure(s) douloureuse(s)*		1
Augmentation de volume ou exsudat amygdalien*		1
Âge	15 – 44 ans	0
	> 45 ans	-1

*déclaratif patient

Les modalités de rémunération et facturation :

Le pharmacien doit renseigner dans la facture :

- Son numéro d'identification dans la zone prescripteur lorsque le patient se présente directement à l'officine, celui du médecin dans le cas d'un patient orienté par son médecin traitant ;
- Son numéro d'identification dans la zone exécutant ;
- La date de réalisation du test comme date d'exécution :
  - Lorsque le patient est orienté par son médecin traitant (1er circuit), la date d'exécution peut être différente de la date de prescription,
  - Dans le cas où le patient se présente directement à l'officine (2nd circuit) la date de réalisation est égale à la date de prescription,
- Le code TRD avec 2 montants possibles selon le circuit de prise en charge du patient :
  - 6 € TTC (6,30 € TTC dans les départements et régions d'outre-mer (DROM)) :
    - pour le patient se présentant spontanément à l'officine et ce, quel que soit le résultat du test (positif ou négatif),
    - ou pour un patient orienté vers une pharmacie par son médecin avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotiques lorsque le résultat du test est positif,
  - 7 € TTC (7,35 € TTC dans les DROM) lorsque le résultat du test effectué sur le patient orienté vers la pharmacie par son médecin avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotique est négatif ;

La réalisation du TROD sera remboursée à 70 % par l'Assurance Maladie obligatoire.